

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 9 JANVIER 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le mercredi 9 janvier 2013 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 9920-01-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2012 ainsi que de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2012.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Demande d'aide financière – Programme d'appel de projet en patrimoine culturel*
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage VC-356-90*
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 9921-01-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2012 ainsi que de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPEL DE PROJET EN PATRIMOINE CULTUREL
RÉSOLUTION NO. 9922-01-13**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont possède un passé architectural intéressant;

ATTENDU QUE par le passé, la Ville de Clermont a utilisé les possibilités de réglementation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour protéger certaines architectures de construction dans un secteur plus historique;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire connaître davantage son patrimoine bâti afin d'en protéger la valeur;

ATTENDU QUE cette démarche passe avant tout par l'obtention de l'inventaire du patrimoine architectural de son territoire;

ATTENDU QUE l'appel de projet en patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications a entre autre comme objectif d'aider à la réalisation d'études, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DUMENT RÉ-SOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appel de projet en patrimoine culturel et à signer tous les documents requis à cet effet.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90
RÉSOLUTION NO. 9923-01-13**

ATTENDU QUE le secteur nord-est de la Ville de Clermont subit de nombreux inconvénients liés à la circulation d'un nombre de plus en plus considérable de véhicules lourds;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 9 JANVIER 2013

ATTENDU QUE les routes, ponts, ponceaux et autres infrastructures en place dans ce secteur vieillissent de façon prématurée, principalement attribuable à la circulation lourde;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER JEAN-MARC TREMBLAY d'un nouveau règlement modifiant le règlement de zonage no. VC-356-90 interdisant l'exploitation de sablière, gravière (industrie extractive) dans la zone 01-F;

11. COMPTES

12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 9924-01-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE l'assemblée soit levée à 16 h 38.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale